

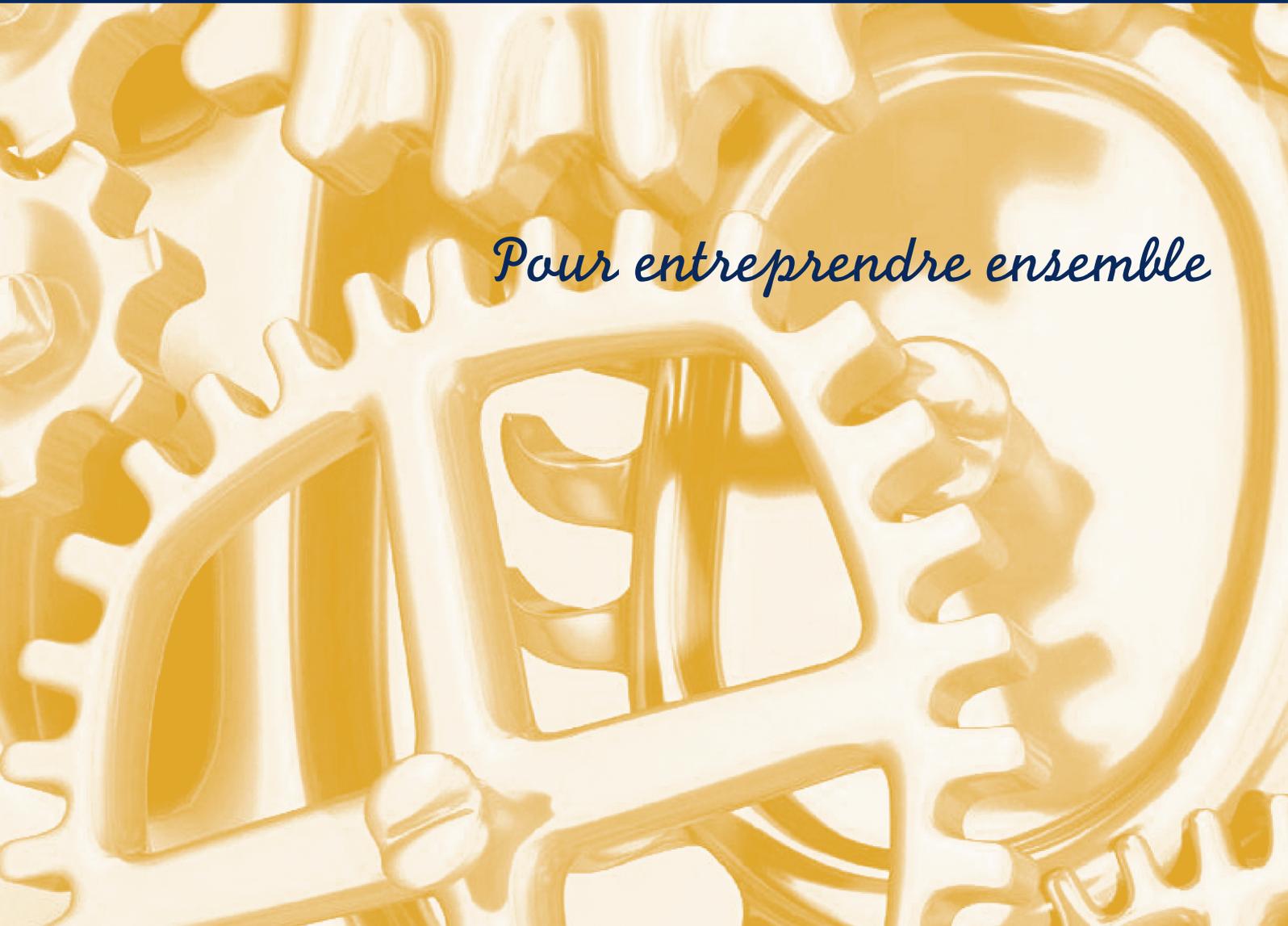
E Q U I T I S

6, place de la République Dominicaine
75017 Paris - Tél. : 33 (0)1 56 88 16 16
www.equitis.fr

Société de Gestion agréée par l'AMF sous
le numéro GP 02 023

finaréa atlantique FIP 2011

Pour entreprendre ensemble



finaréa atlantique 2011

finaréa atlantique 2011

finaréa atlantique 2011 est un FIP (Fonds d'Investissement de Proximité) destiné aux particuliers qui souhaitent investir dans des entreprises sélectionnées et accompagnées par des professionnels experts, ainsi que bénéficier des avantages fiscaux liés à l'investissement dans les PME, en contrepartie d'une durée de blocage des parts de 8 ans prorogable à 10 ans à compter de la date de constitution du Fonds sur décision de la Société de Gestion.

finaréa atlantique 2011 dont la vocation est d'aider au développement des TPE et PME, investira 80% des souscriptions recueillies dans des entreprises porteuses de croissance à moyen terme, tel qu'estimé par la Société de Gestion, situées dans les régions Bretagne, Pays de Loire et Poitou-Charentes.

finaréa atlantique 2011 permet aux souscripteurs de bénéficier d'une réduction d'impôt sur la fortune (ISF) et/ou de l'impôt sur le revenu (IR) en contrepartie d'une durée de blocage des parts de 8 ans pouvant aller jusqu'à 10 ans sur décision de la Société de Gestion.

finaréa atlantique 2011 bénéficie de l'expertise acquise depuis plusieurs années par la société de gestion Equitis, agréée par l'AMF, qui gère depuis 2000 de nombreux Fonds (FCPR, FCPI, FIP). Elle est spécialisée dans l'investissement dans des PME.

Equitis sera conseillée par finaréa qui, depuis 1999, anime et accompagne de nombreuses PME dans leur développement.

L'attention des investisseurs est attirée sur les risques attachés à l'investissement dans finaréa atlantique 2011, notamment le risque de perte en capital et d'illiquidité des actifs du Fonds (pour plus de précisions, se référer à la notice d'information).

Equitis

Société de gestion agréée par l'AMF (n°GP 02.023) dédiée au capital investissement a pour vocation première la gestion de Fonds. Elle intervient depuis 2000 dans la reprise de FCP existants, généralement investis, et dans de nouveaux Fonds ayant des politiques d'investissement spécifiques et ciblées, pour lesquels elle s'appuie sur les conseils de spécialistes reconnus dans la recherche et l'analyse d'opportunités d'investissement. Equitis gère 9 Fonds (au 31/12/2010) pour un montant total sous gestion de 58,3 M€.

finaréa

Conseiller en Investissement Financier (n° C094000) assistera Equitis pour la recherche et la sélection des PME. Opérateur d'un réseau de holdings animatrices, membre de la Compagnie des Conseillers en Investissements Financiers (CCIF), finaréa est un spécialiste de l'investissement en capital risque dans des PME de tous secteurs d'activité (portefeuille de 45 participations dans des PME françaises à fin 2010). Finaréa regroupe au sein de ses équipes des entrepreneurs rompus aux problématiques de l'entreprise et de nombreux experts (métiers ou secteurs d'activité).

Politique de gestion

finaréa atlantique 2011, réalisera ses investissements sur la base d'une sélection rigoureuse associée à des critères prépondérants issus de l'expérience acquise par Equitis et son conseil finaréa :

- Qualités intrinsèques des équipes dirigeantes ;
- Différenciation concurrentielle marquée ;
- Recherche d'investissements dans différents secteurs d'activité.

En contrepartie d'un investissement pour le porteur de parts qui est bloqué pendant 8 à 10 ans, **finaréa atlantique 2011** mettra à la disposition de ses participations, l'expertise et le réseau national d'Equitis et de finaréa constitué autour d'équipes et d'entrepreneurs expérimentés, ayant eux-mêmes dirigé de petites et grandes entreprises.

finaréa atlantique 2011, tant au niveau de la sélection que de l'accompagnement des entreprises, bénéficiera :

- De l'expérience acquise en matière d'investissements directs et intermédiés ;
- Des compétences en terme de stratégie de développement et de gestion ;
- De la mise à disposition d'un réseau d'entrepreneurs expérimentés dans les secteurs d'investissements du Fonds.

Cette force d'accompagnement est une réponse particulièrement adaptée aux enjeux des entreprises quelle que soit leur taille et/ou leur stade de développement.



finaréa atlantique 2011, investira au moins 80% des Fonds collectés dans des entreprises de Bretagne, des Pays de Loire et de Poitou-Charentes n'étant pas détenues majoritairement par une ou plusieurs personnes morales. Les 20 % restant pourront être investis dans des titres de sociétés cotées ou non cotées ou dans des OPCVM monétaires ou obligataires.

Avantages fiscaux

La période de blocage du Fonds pendant 8 ans (pouvant être prorogée à 10 ans) permet de respecter le délai de conservation imposé par la réglementation (articles 885-O V bis et 199 terdecies-O A du CGI). Les souscripteurs peuvent ainsi bénéficier, sous certaines conditions, des avantages fiscaux suivants :

À l'investissement

- Une réduction d'ISF immédiate égale à 40% du montant souscrit (hors droits d'entrée), soit 50% (taux de la réduction d'impôt) x 80% (quota PME éligibles).

Cette réduction est plafonnée à 18.000 € / an
(investissement de 45.000 €)

- Une réduction d'IR de 22% du montant souscrit.

Cette réduction est plafonnée à :
2640€ / an pour un célibataire (investissement de 12000€)
5280€ / an pour un couple, marié ou pacsé soumis à l'imposition commune (investissement de 24000€)

- Une même souscription ne donne droit qu'à une seule de ces réductions.

À la sortie

- La distribution potentielle de revenus et de plus-values est exonérée d'IR (hors prélèvements sociaux).

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les demandes de rachat de parts sont bloquées pendant 8 ans à compter de la Constitution du Fonds pouvant aller jusqu'à 10 ans, sauf cas dérogatoires prévus dans le Règlement.





Stratégie d'investissement

Entendant s'appuyer sur le dynamisme des régions Bretagne, Pays de Loire et Poitou-Charentes, finaréa atlantique 2011 poursuivra une politique à la fois proactive et sélective en respectant les principes suivants :

finaréa atlantique 2011 sélectionnera ses investissements dans les secteurs les plus porteurs de croissance, selon les anticipations de la Société de Gestion, susceptibles d'une forte valorisation à terme, en cohérence avec la durée de blocage du Fonds (8 à 10 ans).

finaréa atlantique 2011 se concentrera sur les secteurs naturellement développés dans les régions Bretagne, Pays de Loire et Poitou-Charentes qui appartiennent tant à l'économie traditionnelle qu'à l'économie nouvelle, sans toutefois s'interdire d'autres secteurs et plus particulièrement :

- Le tourisme ;
- Les activités nautiques ;
- L'aquaculture ;
- Le développement durable ;
- Les autres secteurs traditionnels et novateurs.

Risques associés

L'attention des investisseurs est attirée sur les principaux facteurs de risques suivants :

Risques liés à l'estimation de la valeur des sociétés du portefeuille

Les sociétés du portefeuille font l'objet d'évaluations selon la règle de la juste valeur. Ces évaluations sont destinées à fixer périodiquement l'évolution de la valeur estimée des actifs en portefeuille et à calculer la valeur liquidative des parts du Fonds. Quels que soient la prudence et le soin apportés à ces évaluations, la valeur liquidative est susceptible de ne pas refléter la valeur exacte du portefeuille.

Risques de perte en capital

Le Fonds a vocation à financer en Fonds propres des entreprises. La performance du Fonds est donc directement liée à la performance des entreprises dans lesquelles il est investi, laquelle performance est soumise à de nombreux aléas tels que : retournement du secteur d'activité, récession de la zone géographique, modification substantielle apportée à l'environnement juridique et fiscal, évolution défavorable des taux de change, etc.

Conditions du FIP

- **Gestionnaire**: Equitis Gestion, société de gestion agréée par l'AMF n° GP 02 023
- **Partenaire Conseil**: finaréa SAS, Conseiller en Investissement Financier (membre de la CCIF, n° C094000)
- **Dépositaire**: RBC Dexia Investor Services Bank France SA
- **Commissaire aux comptes**: APLITEC
- **Déléataire administratif et comptable**: RBC Dexia Investor Services France SA
- **Numéro d'agrément AMF**: FNS20110019
- **Date d'agrément AMF**: 8 avril 2011
- **Valorisation**: semestrielle
- **Période de souscription**: jusqu'au 15/06/2011 pour bénéficier de la réduction ISF 2011 ; du 16/06/2011 au 31/12/2011 pour bénéficier de la réduction ISF 2012 ; jusqu'au 30/12/2011 pour bénéficier de la réduction IR 2011
- **Valeur de la part**: 100 euros
- **Souscription minimale**: 10 parts, soit 1 000 euros
- **Droits d'entrée**: 5 % TTC du montant des souscriptions
- **Durée d'investissement (correspondant à la durée de blocage des parts)**: 8 à 10 ans à compter de la date de Constitution (sur décision de la Société de Gestion)

Frais de fonctionnement

Catégorie agrégée de frais	Taux de frais annuels moyens (TFAM) maximum	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de sortie	0,595%	0,595%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement maximum	4,257%	1,143%
Frais de constitution du Fonds	0,119%	-
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,05%	-
Frais de gestion indirects	0,01%	-
TOTAL	5,031%	1,738%

Avertissement AMF

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une période de huit (8) ans, pouvant aller jusqu'à dix (10) ans sur décision de la Société de Gestion, à compter de la date de Constitution du Fonds, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le Règlement. Le Fonds d'Investissement de Proximité, catégorie de Fonds Commun de Placement à Risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds d'Investissement de Proximité décrits à la rubrique « Profil de risque » du Règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Au 31/12/2010, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FIP gérés par la Société de Gestion est la suivante:

FIP gérés par Equitis Gestion	Année de création	Pourcentage de l'actif éligible au 31/12/10	Date à laquelle le Fonds doit atteindre son quota d'investissement en titres éligibles
EQUI PME	2004	60,5%	N/A 2006